LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°60 - CIRCULAIRE BRANCHES REGROUPEES DU CRISTAL, VERRE A LA MAIN ET VITRAIL *Le 22/09/2023*

FO VALIDE UN ACCORD QUI FAIT FACE A L'INFLATION !

Au début des congés d'été, une négociation s'est tenue sur la revalorisation des salaires mini conventionnels dans la branche du verre à la main. Cet accord fait suite aux deux premiers déjà paraphés par notre organisation syndicale, ces derniers ayant permis d'augmenter en moyenne les minimas de branche de 10,2% (du fait entre autres de l'évolution du SMIC), sans compter les 4% en moyenne obtenus au cours de cette réunion soit 14,2% au total, ce qui n'est pas mal surtout en ces temps difficiles où l'inflation atteint des sommets.

Souhaitons que la chambre patronale du verre à la main continue à négocier dans le même état d'esprit, ce qui permettra de faire évoluer cette nouvelle convention collective (professions regroupées du cristal, verre à la main et vitrail). L'avenir nous le dira.

Grille salaires applicable au 1er juin 2023

Coefficient	SMG mensuel en euros	Coefficient	SMG mensuel en euros
100	1747,30		
115	1759,04	275	2399,97
125	1764,81	290	2553,83
135	1775,00	295	2599,61
145	1787,12	315	2742,29
155	1803,44	330	3031,32
160	1810,66	345	3522,08
175	1843,19	385	3595,92
190	1875,15	440	3837,03
205	1892,65	490	4274,80
220	1924,65	550	4761,00
230	1945,96	660	5563,67
245	2092,24	770	6242,02
260	2246,10	880	7029,00

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE
ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE – VERRE-NAUTIQUE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 -
Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - http://www.fedechimie-fo.fr